



## SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE 2018

### Compte de résultat

#### Charges

	2018	2017
Charges d'exploitation (I)	23 846,20 €	27 198,57 €
Achats	7 878,68 €	1 731,98 €
Autres charges externes	634,00 €	8 549,34 €
Autres services extérieurs	15 333,52 €	15 097,25 €
Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
Charges du personnel	0,00 €	0,00 €
Autres charges	0,00 €	1 820,00 €
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
Charges Financières (II)	65,48 €	59,40 €
Charges Exceptionnelles (III)	0,00 €	0,00 €
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)	0,00 €	0,00 €
<b>Total ( I+II+III+IV )</b>	<b>23 911,68 €</b>	<b>27 257,97 €</b>
<b>Solde créditeur</b>		
<b>Excédent</b>	<b>3 185,30 €</b>	

#### Produits

	2018	2017
Produits d'exploitation (I)	27 000,48 €	26 568,18 €
Cotisations	25 379,38 €	23 256,35 €
Subventions	0,00 €	0,00 €
Autres produits	1 621,10 €	3 311,83 €
Transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Reprise des amortissements et des dépréciations		0,00 €
Produits Financiers (II)	0,00 €	132,83 €
Produits exceptionnels (III)	96,50 €	89,08 €
Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	0,00 €	0,00 €
<b>Total ( I+II+III+IV )</b>	<b>27 096,98 €</b>	<b>26 790,09 €</b>
<b>Solde débiteur</b>		
<b>Déficit</b>		<b>-467,88 €</b>



# SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE 2018

## Bilan

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Actif incorporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif corporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total 1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
ACTIF CIRCULANT				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Stocks et Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total 2</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Disponibilités	38 709,08 €	0,00 €	38 709,08 €	36 291,21 €
<b>Total 3</b>	<b>38 709,08 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 709,08 €</b>	<b>36 291,21 €</b>
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total 4</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Actif</b>			<b>38 709,08 €</b>	<b>36 291,21 €</b>

PASSIF		
FONDS SYNDICAUX		
	Net	N-1
Fonds Propres		
Fonds syndicaux sans droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Réserves)	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau)	35 523,78 €	35 991,66 €
Résultat)	3 185,30 €	-467,88 €
Autres fonds syndicaux	Net	N-1
Fonds syndicaux avec droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement sur biens non renouve)	0,00 €	0,00 €
<b>Total 1</b>	<b>38 709,08 €</b>	<b>35 523,78 €</b>
PROVISIONS		
	Net	N-1
Provisions	0,00 €	0,00 €
<b>Total 2</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Net	N-1
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
<b>Total 3</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
DETTES		
	Net	N-1
Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	0,00 €	0,00 €
Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Dettes diverses	0,00 €	767,43 €
<b>Total 4</b>	<b>0,00 €</b>	<b>767,43 €</b>

	Net	N-1
Compte de régularisation	0,00 €	0,00 €
<b>Total 5</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Passif</b>	<b>38 709,08 €</b>	<b>36 291,21 €</b>

## SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE

### *Annexe aux états financiers de l'exercice comptable 2018*

Les états financiers de SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE se caractérisent pour l'exercice ouvert le **1er janvier 2018** et clos le **31 décembre 2018** par les données suivantes :

Total du bilan	38 709,08 €
Total des produits	27 096,98 €
Résultat de l'exercice	3 185,30 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE :

## **1. Faits majeurs de l'exercice**

### ***1.1 Evénements principaux de l'exercice***

L'exercice 2018, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

### ***1.2 Principes, règles et méthodes comptables***

#### **1.2.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

#### **1.2.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **1.2.3 Comptabilisation des produits et charges**

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

## 2. Informations relatives au bilan

### *Produits à recevoir*

Produits à recevoir	
Total Produits à recevoir	0,00 €

### *Charges constatées d'avance*

Charges constatées d'avance	
Total Charges constatées d'avance	0,00 €

### *Fonds syndicaux*

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2018	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2018
Réserves	0,00 €			0,00 €
Réserves Evénements pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	35 991,66 €		467,88 €	35 523,78 €
Résultat	-467,88 €	3 653,18 €		3 185,30 €
<b>Total Fonds Syndicaux</b>	<b>35 523,78 €</b>	<b>3 653,18 €</b>	<b>467,88 €</b>	<b>38 709,08 €</b>

### **3. Informations relatives au compte de résultat**

#### **3.1 Ressources Annuelles**

SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE a enregistré en comptabilité pour 27 000,48 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

<b>Ressources courantes</b>	
Cotisations	99 163,88 €
Reversement de cotisations	73 784,50 €
Subventions	0,00 €
Autres produits d'exploitation	1 621,10 €
Produits financiers	0,00 €
<b>Total des ressources courantes</b>	<b>27 000,48 €</b>

#### **3.2 Contributions en nature**

SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 0.0 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 0.0 m<sup>2</sup> et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.